

**Décision n° 2014/0 6-08
relative à l'habilitation de
Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

Dossier A : renouvellement, à compter du 1er septembre 2014, de l'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur de « Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture » en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs en agriculture,
- Vu le rapport établi par Bernard ROMAN-AMAT (rapporteur principal), Corinne CABASSUD (membre de la CTI), Guy AELTERMAN (expert), et présenté en réunion plénière de la CTI le 12 juin 2014,
- Entendu Monsieur Daniel ROCHE, directeur de l'Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

Cet établissement est issu de l'Institut technique des pratiques agricoles créé en 1919. Il a reçu sa première habilitation CTI en 1964.

L'arrêté du 22 juillet 2013 le dénomme « Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture », approuvant sa création par la chambre régionale d'agriculture de Normandie et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture en tant qu'organisme interétablissement du réseau des chambres d'agriculture. Pour son habilitation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, il est assimilé à un établissement privé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture.

Caractéristiques globales

L'école forme des ingénieurs généralistes (pas de spécialité) dans les domaines de la production agricole et de l'agro-alimentaire.

Elle délivre une formation d'ingénieurs en cinq ans sous statut étudiant (recrutement principal par le « concours alpha »), et en trois ans sous statut apprenti (recrutement selon une procédure spécifique). Elle accueille actuellement 504 élèves ingénieurs, et en diplôme 90 par an environ. Les droits d'inscriptions demandés aux élèves sont de 4500 € par an environ).

L'école est installée dans des locaux neufs. Elle est dotée de moyens matériels satisfaisants mais dispose d'un corps enseignant limité en nombre qui conduit à un ratio de 20 étudiants par enseignant permanent.

Elle est bien insérée dans son environnement régional, académique et professionnel, mais manque encore de notoriété au niveau national et international. L'école a structuré efficacement sa recherche au sein d'un laboratoire unique, évalué B par l'AERES, selon deux axes : agro-écologie et valorisation non alimentaire des produits agricoles.

Elle s'est impliquée dans la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) en cours de création en Normandie

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

L'école avait été habilitée précédemment pour trois ans avec un ensemble de recommandations qui ont été pour la plupart prises en compte, cette démarche de progrès devant être confortée, les présentes recommandations viennent renforcer les précédentes.

La CTI a autorisé l'école à ouvrir sa formation à l'apprentissage depuis l'année dernière, cette formation n'a donc pas encore pu se dérouler sur tout le cycle ni diplômer d'ingénieurs.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** suivants :

- le nouveau statut de l'école lui donnant une identité claire et lui garantissant son autonomie ;
- une équipe de direction resserrée et dynamique ;
- des relations confiantes et étroites maintenues avec le réseau des chambres d'agriculture ;
- un bon ancrage dans l'environnement de l'enseignement supérieur normand ;
- un bon ancrage avec les milieux professionnels dans le quart nord-ouest de la France ;
- un positionnement stratégique sur l'agro-écologie et sur les produits agricoles non alimentaires, propre à assurer l'affirmation de l'identité et le développement de l'école ;
- un développement de la recherche bien pensé et conduit efficacement.

et les **points faibles** suivants :

- *de l'établissement dans son ensemble :*
 - le taux d'encadrement qui reste bas ;
 - l'équilibre financier encore précaire ;
 - l'absence de système qualité véritablement opérationnel,

- *de la formation sous statut étudiant :*
 - le recrutement qui reste difficile, quantitativement et qualitativement ;
 - les taux d'échec en cycle préparatoire et pour la diplômation (notamment à cause de l'anglais) trop élevés ;
 - les relations internationales dans le domaine de la formation manquant d'une stratégie claire ;
 - les taux de CDI et surtout de cadres trop faibles chez les diplômés ;

- *de la formation par apprentissage :*
 - la formation à l'école intégralement commune avec les étudiants sur les trois derniers semestres (ce qui entraîne des doutes sur la pédagogie inductive mise en oeuvre) ;
 - le calendrier d'alternance ne commençant pas par un séjour en entreprise ;
 - le recrutement difficile des apprentis la première année.

Opportunités :

- l'absence d'autre établissement de formation supérieure agricole dans la région ;
- la faible concurrence (actuelle) en matière d'agro-écologie et de valorisation non alimentaire des produits agricoles ;

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, **pour une durée de 6 ans** à compter du 1^{er} septembre 2014, l'habilitation de Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture, à délivrer le titre suivant :

« **Ingénieur diplômé de Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture** » en formation initiale sous statut étudiant.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'ensemble de l'établissement :

- actualiser rapidement la fiche RNCP
- mettre en place un système qualité
- prendre des mesures pour améliorer la notoriété de l'école et suivre dans le détail le niveau du recrutement
- revoir la stratégie des relations internationales, tout particulièrement les mobilités entrantes

Pour la formation sous statut étudiant :

- poursuivre vigoureusement les efforts pour améliorer le recrutement, aux plans quantitatif et qualitatif
- conduire à son terme la démarche compétences : appropriation par les enseignants, évaluations
- réduire le taux d'échecs en cycle préparatoire
- améliorer fortement le pourcentage d'étudiants obtenant le niveau B2 en anglais avant la fin de la 5e année
- entamer une démarche pour améliorer le taux d'emploi des diplômés comme cadres

Compte tenu de l'urgence de certaines améliorations attendues, l'école établira **un rapport intermédiaire** à transmettre pour le 1er juillet 2016, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sur l'évolution du recrutement, la mise en place du système qualité et la prise en compte des recommandations précédentes.

De plus, la commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, **pour une durée restreinte de 3 ans** à compter du 1^{er} septembre 2014, l'habilitation de Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture, à délivrer le titre suivant :

« **Ingénieur diplômé de Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture** » en formation initiale sous statut apprenti.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- veiller à ce que les apprentis bénéficient d'une pédagogie inductive pendant tout leur cursus, notamment pendant les semestres 8, 9 et 10
- augmenter l'effectif d'apprentis entrants
- revoir le calendrier d'alternance (début par une phase en entreprise)


La CTI valide la procédure VAE mise en place dans l'établissement.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au titre suivant :

« Ingénieur diplômé Esitpa, école d'ingénieurs en agriculture.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 juin 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2014

A blue ink signature consisting of stylized, overlapping letters, likely 'A' and 'R', written in a cursive style.

Le rapporteur principal

A blue ink signature in a cursive style, appearing to be 'B. B.', written in a fluid, connected script.

Le secrétaire greffier

A blue ink signature in a cursive style, appearing to be 'P. B.', written in a fluid, connected script.

Le président